

Rés
Mur
hc



04066747

DÉPOSÉ AU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE NAMUR

le 21-04-2004

Pr le Greffier
[Signature] Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 30/04/2004- Annexes du Moniteur belge

Dénomination : **LE RELAIS FLEURI**

Forme juridique : Société Privée à Responsabilité Limitée

Siège : Chaussée de Nivelles, 30 à 5140 SOMBREFFE

N° d'entreprise : 419 474 421

Objet de l'acte : **SUPPRESSION DE LA VALEUR NOMINALE DES PARTS SOCIALES -
ADAPTATION DU CAPITAL A L'EURO - ACTUALISATION DES STATUTS -
DEMISSION - NOMINATION**

D'un procès-verbal dressé le vingt-neuf mars deux mil quatre par le notaire Jean Tytgat, suppléant le notaire Charles Tytgat, à Spy, en vertu d'une Ordonnance du Tribunal de Première Instance de Namur, du trente et un décembre deux mil trois, il résulte que s'est réunie en l'étude, l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société privée à responsabilité limitée « LE RELAIS FLEURI » ayant son siège à 5140 Sombreffe, Chaussée de Nivelles, 30, dans le ressort du Tribunal de Commerce de Namur, numéro d'entreprise et de Taxe sur la Valeur Ajoutée 419 474 421

L'assemblée, valablement constituée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes :

- Suppression de la valeur nominale des parts sociales – Adaptation du capital social à l'euro.

L'article 5 est supprimé et remplacé par le texte ci-après :

« Le capital social est fixé à quarante mille neuf cent deux euros quarante-trois cents (40 902,43€), représenté par mille six cent cinquante parts sociales, sans désignation de valeur nominale, représentant chacune un/mille six cent cinquantième de l'avoir social »

- Actualisation des statuts par la modification des articles : 1, 2, 4, 5, 6 à 34

- Démission avec décharge, de Monsieur Roger CULOT de son mandat de gérant statutaire

- Nomination en qualité de gérant non statutaire à durée illimitée, de Mademoiselle CULOT Sabrina.

- L'assemblée a conféré tous pouvoirs, à l'administrateur et au notaire instrumentant pour l'exécution des résolutions qui précèdent et les formalités auprès de la Banque Carrefour des Entreprises

Pour extraits analytiques conformes : signature (Jean Tytgat, notaire suppléant le notaire Charles Tytgat)

Dépôt en même temps : expédition de l'acte et statuts coordonnés